



Rotary International
District 1640 - NORMANDIE



Rotary Club de Cabourg

Grand Hôtel

16 juillet 2012

19 h 30

Causerie :

**Le système des partis politiques en Allemagne :
Une comparaison avec le système français**

Invité d'honneur:

Uwe Thomas, Munich

Klaus Standke introduit Uwe Thomas, ancien Conseiller à la Chancellerie Fédérale, ancien Ministre pour l'Economie et le Transport au Land Schleswig-Holstein et ancien Secrétaire d'Etat au Ministère Fédéral pour l'Enseignement supérieur et la Recherche. Ce soir, pour sa troisième visite au Club Rotary de Cabourg, Uwe nous parle de la situation politique en Allemagne et Bernard Renaudat fera quelques comparaisons avec la France.

Les partis qui animent la vie politique sont les Chrétiens-démocrates ou CDU et CSU en Bavière (2009 : 33,8%), le Parti Social-démocrate ou SPD (23,0%), les Libéraux ou FDP (14,6%), les Verts (10,7%) ainsi que La Gauche (anciens Communistes) (11,9%).

Un parti nouveau est apparu, le Parti « Les Pirates » qui n'a que 6 ans d'existence. Les Pirates obtiennent déjà 8 à 10 % des suffrages. Ils sont représentés dans les parlements de plusieurs Länder. C'est le parti de certains jeunes de la génération internet. Ils ne sont pas intéressés par la politique traditionnelle. Libertaires dans la tradition Jean-Jacques Rousseau, ils ressemblent aux écologistes primitifs. Ce parti n'a pas de programme précis mais des revendications, par exemple la gratuité des transports.

La coalition au pouvoir : CDU, CSU et Libéraux pourrait être battue aux élections de 2013. Uwe observe un rapprochement des positions des Sociaux-démocrates et des Chrétiens-démocrates. Ces deux partis pourraient former une 'grande coalition' qui succèdera à la coalition CDU/CSU et Libéraux de Madame Merkel. Uwe pense qu'il y aura dans un proche avenir de profonds changements dans la vie politique de l'Allemagne.

Les 16 Länder ont une large autonomie par rapport au Gouvernement Fédéral, en particulier pour l'enseignement, les universités, la recherche, le développement de l'industrie.....Il en résulte quelques inconvénients : par exemple une différence de la qualité des Bacs d'un Land à l'autre. Les représentants des gouvernements élus des 16 Länder siègent dans la deuxième Chambre, le Bundesrat. Le Gouvernement Fédéral est responsable devant la Chambre basse, ou Bundestag. La coexistence institutionnelle du Gouvernement Fédéral et des gouvernements des Länder favorise le consensus, notamment pour réunir la majorité de 2/3 requise pour amender la loi constitutionnelle.

Bernard rappelle que depuis sa constitution en 1871, à l'exception de 12 années sous Hitler, l'Allemagne a été un état fédéral. La Constitution de 1949 a repris le modèle fédéraliste afin, conformément aux vœux des alliés, d'éviter le retour d'un état fort. La loi proposée par la Chancellerie doit être approuvée par le Bundestag, élu comme l'Assemblée Nationale, et aussi par des représentants désignés des états. C'est cet équilibre des pouvoirs qui fonde le modèle consensuel Allemand.

En France le pouvoir repose principalement sur un Président de la République élu au suffrage universel. La légitimité qui lui est ainsi conférée permet le plus souvent au parti qui l'a porté d'avoir une majorité absolue à l'Assemblée Nationale. A l'inverse de l'Allemagne, la France confie l'essentiel du pouvoir politique à un parti. Il en résulte manque d'ouverture et un certain sectarisme de la majorité.

Merci à Thomas Uwe, à Klaus et à Bernard d'avoir éclairé les rotariens de Cabourg sur la gouvernance de l'Allemagne.